



Objectif Sanitaire

L'action sanitaire ensemble

Éditorial

Chers Collègues,

Le 9 avril 2024, le Conseil d'Administration du GDS44 m'a élu à la présidence, en remplacement de Stéphane JEANNE qui reste vice-président.

C'est un immense honneur de pouvoir vous représenter et défendre vos intérêts sanitaires auprès des instances politiques, économiques et territoriales.

Cela ne sera pas simple de succéder à Stéphane, après ces 14 années de présidence où il n'a cessé de défendre nos intérêts, y compris au niveau national et européen dont il garde ses mandats et je l'en remercie.

Je tenais également à remercier tous les administrateurs sortants lors de la dernière mandature et tout particulièrement Jean-Pierre LEPICIER pour ces nombreuses années au sein du Conseil d'Administration et ces dernières années en qualité de trésorier du bureau. Bonne continuation à tous et encore merci. Je tiens également à souhaiter la bienvenue à Erwann CITEAU dans notre bureau.

Ce printemps a aussi permis de renouveler les délégués communaux et cantonaux. Nous avons durant l'hiver organisé des réunions cantonales afin de permettre de regrouper certains secteurs, pour retrouver une dynamique de proximité. Nous comptons donc 28 secteurs cantonaux et 320 délégués communaux. Bienvenue aux nouveaux délégués dans le réseau GDS.

Durant ce mandat, nous aurons plusieurs maladies à surveiller, comme la MHE et la FCO et ses différents stéréotypes. Avec des hivers assez doux, il faut se méfier de ces maladies transmises par les moucheron. Restons vigilants. Il y aura également à finaliser l'éradication de l'IBR d'ici 2027 qui reste un objectif de la Loi Santé Animale. Il y aura aussi pour la BVD à poursuivre l'éradication dans laquelle nous attendons l'appui de l'Etat. Autre objectif pour 2024, continuer à faire connaître le GDS auprès des jeunes, lors des formations agricoles et projets d'installation, car les jeunes installés ne savent pas toujours à quoi sert le GDS.

Nous souhaitons également maintenir le retour direct aux éleveurs à 50% du budget des cotisations dans le cadre de remboursements d'analyses, de saisies, d'aide au diagnostic ou caisse « coups durs ».

Les chantiers sont importants, mais nous restons motivés, y compris toute l'équipe administrative et technique sur laquelle vous pouvez compter.

Restons solidaires et responsables, lors de nos achats d'animaux, pour conserver nos acquis sanitaires mis en place depuis 70 ans.



Samuel CADIOU
Président du GDS

N° 65 Mai 2024

Sommaire

- P 2-3-4 : 70 ans du GDS
- P 5 : Assemblée Générale
- P 6-7 : Vide sanitaire
- P 8 : Carte du réseau des délégués cantonaux

Agenda

25/06/2024
Conseil d'Administration

Contact

02 40 16 39 00
gds44@reseaugds.com
www.gds44.fr



1954 2024

70 ANS

d'actions collectives
pour la santé animale

Les prémices du concept « une seule santé »

1950 : la vaccination BCG, contre la tuberculose, devient obligatoire en santé humaine

BCG pour Bacille de Calmette et Guérin

André Calmette, médecin à l'institut Pasteur de Lille Camille Guérin, vétérinaire

1951 : le ministre de l'agriculture Pierre Pflimlin, enjoint les éleveurs à s'organiser en collectifs locaux afin de déployer une lutte collective contre la tuberculose dans les troupeaux, en parallèle de la démarche en humaine.

1952 à 1954 : constitution des 19 premiers groupements locaux de défense contre les maladies des animaux, en commençant par le premier dès 1952 : **Notre Dame des Landes**.



1954 : naissance de la fédération départementale

Fédération Départementale
des Groupements de Défense
contre les maladies des animaux
de la Loire-Inférieure

Assemblée Constitutive
du 24 Juin 1954

Sur convocation de Monsieur le Président de la Fédération des Syndicats d'exploitants Agricoles de la Loire-Inférieure, les Présidents ou délégués des 19 groupements de défense contre les maladies des animaux, actuellement légalement constitués en syndicats dans le département, ont été invités à se réunir le mardi 24 juin 1954 à 14 h. 30 à la Chambre d'Agriculture de la Loire-Inférieure, 12 rue de Strasbourg à Nantes, aux fins de constituer une Fédération Départementale de ces groupements constituant ainsi une union de ces syndicats.





Le principe historique : les luttes collectives pour préserver les troupeaux

	Engagement collectif du GDS	Appui réglementaire de l'Etat	Officiellement Indemne ou zone assainie
Tuberculose	1954	1963	2000
Fièvre aphteuse	1957	1961	2001
Brucellose	de 1955 à 1965	1966, 1978 et 1990	2005
Leucose	1987	1990	1999
Varon	1993	1995	2010
IBR introductions	1980	2006	OBJECTIF 2027
IBR surveillance	1990	2006	OBJECTIF 2027
IBR assainissement	1990	2016	OBJECTIF 2027
SDRP	1993	2008	
BVD	2003 et 2004	2019	
Besnoitiose	2013		

Initiées par les éleveurs, pour les éleveurs, les actions collectives ont toujours eu ce double objectif : limiter les pertes directes et indirectes liées aux maladies et garantir les marchés.

Basées sur une collaboration permanente avec les vétérinaires, les laboratoires officiels et les services de l'Etat, ces démarches ont permis d'atteindre le niveau sanitaire actuel de nos élevages et seront le rempart contre les nouvelles menaces.



Une association d'éleveurs reconnue par l'Etat

Le GDS est avant tout une association d'éleveurs, bâtie sur la volonté collective de faire progresser la maîtrise sanitaire des troupeaux face aux maladies qui ne connaissent ni frontières ni limites des exploitations. Ceci est d'autant plus vrai au regard des nouvelles menaces que sont les maladies vectorielles.

L'engagement collectif est essentiel et rappelé dans « l'action sanitaire ensemble ».

L'Etat a toujours reconnu cet engagement, en lui apportant un soutien officiel :

1995 : l'Etat en délègue la maîtrise d'œuvre de la prophylaxie varron aux 5 GDS des Pays de la Loire, premier cas de délégation au GDS.

1999 : le GDS se voit confier par l'Etat la gestion des appellations IBR, puis l'édition des ASDA.

2014 : reconnaissance OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) du GDS Pays de la Loire et de ses sections départementales et mise en place des cadres des délégations de service public : organisation des prophylaxies, contrôles des mouvements dans le cadre des maladies réglementées et mise à disposition des ASDA.

2019 : renouvellement de la reconnaissance OVS du GDS Pays de la Loire.

Cette reconnaissance permet de porter la voix des éleveurs en matière sanitaire et d'être pleinement impliquée dans les politiques sanitaires.

Le GDS est l'acteur de terrain, aux côtés des vétérinaires, pour accompagner techniquement et financièrement les éleveurs dans ces politiques sanitaires visant à renforcer les exploitations.



Une valeur historique : le mutualisme

- 1972** : les principes fondamentaux de solidarité et de mutualisme se concrétisent avec la mise en place du fonds de compensation pour les saisies en abattoir.
- 1978** : le GDMA met en place une mutuelle facultative « Brucellose/Tuberculose » qui deviendra obligatoire pour les adhérents à partir de 1981.
- 1983** : instauration de la Caisse Coup Dur.
- 1991** : création d'un fonds national de solidarité : le « fonds FA » qui indemniserait en 2001, 305 éleveurs lors de l'épisode de fièvre aphteuse à Issé.



Depuis, la carte de services du GDS a continué de s'étoffer.

Le budget est constitué à 97% des cotisations des éleveurs. Comme pour tout budget collectif et associatif, chaque prise en charge doit correspondre à une démarche validée en Conseil d'Administration ou Assemblée Générale. C'est ainsi que plus de 600 000€ sont reversés chaque année, directement aux éleveurs pour des participations financières aux frais d'analyses, aux saisies, à l'aide au diagnostic ou encore en Caisse Coup Dur. Financièrement également, il s'agit d'être présent aux côtés des éleveurs lorsque la situation sanitaire le demande.

Une organisation historique : le réseau

Depuis son origine, le GDS se construit avant tout sur le réseau de ses délégués, communaux et cantonaux. L'hiver 2023/2024 a vu se tenir les élections des délégués, avec une refonte des secteurs « cantonaux » pour adapter la représentativité à la situation de l'élevage actuel.

177 communes sont représentées par 320 délégués communaux et 28 délégués cantonaux des nouveaux secteurs GDS.

Ces administrateurs pour ce nouveau mandat composent le Conseil d'Administration.



Au-delà du département, le GDS Pays de la Loire est la fédération régionale des 5 structures. Reconnu OVS (Organisme à Vocation Sanitaire) depuis 2014, c'est cet échelon qui porte désormais les grandes délégations de service public.

GDS France, fédération nationale créée également en 1954, rassemble 86 GDS et porte la voix des éleveurs au niveau national sur toutes les questions sanitaires.

Enfin, la FESASS est la fédération européenne des structures sanitaires nationales, afin de faire valoir une représentation des éleveurs dans les orientations sanitaires européennes.

C'est ainsi 70 ans de structuration, de confortation et de reconnaissance de ce réseau d'éleveurs, bâti de la commune à Bruxelles, dans l'intérêt collectif sanitaire.

Le 20 février 2024, le GDS a tenu à Nort-sur-Erdre son Assemblée Générale annuelle, l'occasion de marquer l'anniversaire des 70 ans d'engagement et de l'action des éleveurs, rassemblant ainsi nos délégués et entourés par GDS France, de nos partenaires, vétérinaires, laboratoires, services de l'Etat, Chambre d'Agriculture et autres Organisations Professionnelles Agricoles.

Etant en année électorale, l'évènement a également permis de mettre à l'honneur les délégués qui quittaient leurs fonctions, après des années d'engagement, des hommes et des femmes qui se sont investis depuis des générations pour permettre le maintien de notre structuration actuelle. Encore merci à eux.



Liste des Présidents du GDS :

M. Eugène Fleury : 1954 – 1955
M. F. Clouet : 1956 – 1959
M. Charles Hardy : 1959
M. Pierre Baron : 1959 – 1963
M. Henri Morille : 1963 – 1991
M. Bernard Leduc : 1992 – 2001
M. Jean-Claude Eraud : 2001 – 2010
M. Stéphane Jeanne : 2010 – 2024

2024, une année de renouvellement du Bureau

Après 14 ans de mandat bien rempli, le Président Stéphane Jeanne avait fait valoir son souhait de ne pas se représenter pour un nouveau mandat, tout en conservant son implication dans ses représentations régionales, nationales et européennes.

Le Conseil d'Administration, réuni le 9 avril, a donc procédé à l'élection d'un nouveau Président : Monsieur Samuel Cadiou, éleveur laitier à Grandchamps des Fontaines.

Le Bureau du GDS est donc ainsi constitué :

Président :	M. Samuel Cadiou
1er Vice-président :	M. Stéphane Jeanne
2nd Vice-président :	M. Dominique Labour
3ème Vice-président :	M. Jean-Marc Boursier
Trésorier :	M. Jacky Niel
Secrétaire :	M. Romain Leblanc
Membres :	M. Alain Guérin
	M. Damien Ploteau
	M. Erwann Citeau



Nettoyage de printemps dans le bâtiment

C'est l'été, et certaines zones du bâtiment vont rester vides plusieurs semaines. Que ce soit uniquement dans quelques box ou sur un bâtiment entier, il peut être intéressant d'en profiter pour réduire la charge microbienne de vos murs .

Pour qui ?

Si vous avez eu cette année des problématiques de santé du troupeau associées à des **germes de bâtiment**, en particulier :

- ♦ **Cryptosporidiose** chez les veaux de 5-10 jours (si vous ne désinfectez pas déjà des niches individuelles).
- ♦ **Coccidiose** chez les veaux de 1 à 6 mois,
- ♦ **Paratuberculose**, surtout en atelier allaitant, où les veaux évoluent dans un bâtiment contaminé par les adultes.

Concernant les problèmes respiratoires ou les mammites, l'efficacité de cette mesure pourra être plus limitée par rapport à une réflexion sur la ventilation, ou la fréquence de paillage et de curage de la litière.

Pourquoi ?

Si vous avez déjà observé qu'il y a plus de problèmes de cryptosporidiose ou coccidiose en fin d'hiver, c'est entre autres parce que **la charge microbienne du bâtiment augmente au cours de la saison**. Les veaux s'infectent par ingestion de particules fécales déposées sur des tétines sales, ou de la litière évidemment, mais aussi en léchant des barrières, murs, abreuvoirs, etc... Les agents responsables de ces maladies sont particulièrement résistants, ce qui explique que **les murs, et autres surfaces sales**

constituent une source de contamination persistante même après un changement de lot. Leur durée de vie est maximale lorsque le milieu est humide, et recouvert de matière organique.

Un bâtiment nettoyé à fond 1 fois par an, permet donc de diminuer la charge microbienne avant d'y remettre des animaux. Ainsi **à la saison suivante**, les premiers veaux se contaminent plus lentement, et **l'apparition des premiers problèmes de santé sur le lot est retardée**.

Comment faire ?

On s'intéressera à toutes les surfaces accessibles aux animaux : murs, barrières, abreuvoirs, auges, seaux ...

1. **Curage** de la zone concernée après départ des animaux, et **vidange** des abreuvoirs. Ne pas hésiter à **démonter** et sortir le matériel mobile pour faciliter la suite. Si vous avez des parois en bois ou OSB, leur nettoyage-désinfection complet sera complexe à cause de leur nature poreuse : envisagez de les démonter et de les **remplacer** par un matériau neuf tous les 2-3 ans.



2. Détrempage : mouiller les surfaces à l'eau faible pression. L'ajout d'un **détergent** projeté avec un canon à mousse (ou à défaut un pulvérisateur) facilite l'étape suivante.



3. Nettoyage et rinçage à l'eau sous pression. Les surfaces doivent apparaître visiblement propres à l'issue de cette étape. **Cette étape est la plus importante !**

4. Désinfection : Rechercher sur la **fiche technique** les informations au sujet du **spectre d'action**. Très peu de désinfectants ont prouvé leur efficacité contre la cryptosporidiose : si vous y êtes confronté, soyez exigeant et recherchez des mentions telles que « efficace contre *Cryptosporidium* et *Eimeria* (=coccidie) » ou « cryptosporicide et coccidiocide ».

Attention, pour être efficace, un désinfectant doit être appliqué sur une surface propre. Si vous n'avez pas la possibilité ou le temps d'appliquer le désinfectant dans de bonnes conditions, **mieux vaudra toujours nettoyer sans désinfecter, que désinfecter sans nettoyer.**

5. Vide sanitaire : Le vide sanitaire complète la désinfection, car **la plupart des bactéries et parasites sont sensibles à la dessiccation** ; à des vitesses très variables cependant. Le vide sanitaire n'est efficace et ne commence qu'après le nettoyage-désinfection. Il sera d'autant **plus efficace s'il dure longtemps** (n'attendez pas fin septembre pour faire votre nettoyage), si les surfaces sont bien sèches, et exposées au soleil.

Attention à bien respecter les dilutions et temps de pose de chaque produit ! Protégez-vous lors d'usage de biocides avec des tenues étanches, masques, lunettes et gants.

Quels désinfectants en BIO ?

L'eau chaude à plus de 70 °C est efficace contre la cryptosporidiose et la coccidiose, mais nécessite un temps de contact prolongé, ce qui peut être douteux sur des surfaces verticales comme les murs. Elle peut convenir en revanche pour du petit matériel de nurserie à faire tremper dans un bac.



Le **peroxyde d'hydrogène** à 6% est théoriquement efficace contre la cryptosporidiose.

La **chaux** peut assainir des bétons, et sols en terre battue. L'efficacité de la chaux éteinte est faible contre la cryptosporidiose.

En production bio et face à des problèmes sévères de coccidiose ou cryptosporidiose dans le bâtiment, on peut être limité en termes de désinfectants. Il faudra donc en premier lieu mettre l'accent sur le nettoyage et le vide sanitaire, le paillage, la réduction de la densité, la ventilation, et l'immunité colostrale.

Le réseau des délégués

